

après les avoir reçus je ferai tenu et obligé de donner à mon dit sieur Dumas notaire une pièce de toile de la valeur de vingt cinq schellings courant pour parfait et entier paiement du terrier ainsi que tous les contrats et autres actes et écrits qu'il me délivrera concernant les susdites seigneuries. Faite, double, de bonne foy, entre nous.

JOSEPH DRAPEAU
A. DUMAS.

Québec, le 5 mai 1791.

Que pense-t-on de cette convention et de la pièce de toile de vingt schellings que le brave notaire Dumas devait recevoir pour le prix de son travail ? A ce compte-là, un notaire de nos jours mettrait du temps à s'enrichir.

La pièce que nous venons de citer est accompagnée d'un compte détaillé qui mérite aussi d'être conservé. Le voici :

Doit M. Joseph Drapeau de Québec à M. Dumas notaire

1791—Pour les cinq piastres mentionnées en l'accord touchant le terrier de Rimouski	£ 1 5
Mes débours pour me rendre par terre de l'Îlette à Québec.....	1 1
9 juin.—Procuration de François son père pour vendre sa part de la terre d'Arlaca.....	2 6
7 juillet.—Procuration d'André pour même vente.....	2 6
Requête à ceux des mineurs pour vendre la dite terre et l'avoir fait répondre.....	0 5 0
27 juillet.—Déclaration de Couture pour l'adjudication des terres d'Arlaca	2 6
28 juillet.—Contrat de vente de la terre d'Arlaca adjugée au dit sieur Drapeau.....	0 10 0
28 juillet.—Procuration de Quantin et Judith Drapeau femme de Jean Levasseur pour vendre huit perches de terre à la rivière Etrechemin.....	3 6
4 août.—Transaction avec Etienne Rioux.....	1 0 0
26 août.—Obligation de François Vendal.....	0 2 6
1 sept.—Transaction de J.-Bte. Côte.....	1 0 0
6 sept.—Abandon de terre par Aug. Trudel au dit sieur Drapeau.....	0 5 0
14 sept.—Transaction avec la veuve Boulanger.....	0 10 0
30 sept.—Marché avec Croteau.....	7 6
11 oct.—Procuration pour J.-Alex. Rioux et lettre.....	7 6
28 oct.—Pour l'échange avec J. Gagné.....	10
Bail de Couture pour le Mitis.....	5
	£ 7 19 6